

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 4 mars 2026

**Numéro d'inspection :** 2026-1247-0002

**Type d'inspection :**  
Inspection proactive de conformité

**Titulaire de permis :** The Reikai Centres

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Sherbourne Place, Toronto

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 2, 3 et 4 mars 2026

L'inspection concernait :

– Signalement : n° 00171875 – Initiative d'inspection proactive de conformité en lien avec les génératrices

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) – Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne l'entretien périodique, préventif et correctif.

Dans le contexte de l'alinéa 11 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22, le titulaire de permis doit veiller au respect des marches à suivre en vigueur pour l'entretien périodique, préventif et correctif.

Plus précisément, selon les politiques du titulaire de permis concernant la génératrice (generator policies), il fallait voir à ce que celle-ci fasse l'objet d'un entretien et d'essais préventifs sur une base hebdomadaire et mensuelle. Cependant, en 2025, lors de plusieurs dates, on a omis de réaliser les tâches hebdomadaires et mensuelles d'entretien et d'essai préventifs prévues à l'horaire.

On a omis de réaliser toutes les tâches requises d'entretien et d'essai préventifs à l'égard de la génératrice. On a ainsi compromis la sécurité des personnes résidentes, car on a créé le risque de perdre l'alimentation électrique essentielle en cas de panne de courant.

**Sources** : Politiques du foyer concernant la génératrice diesel d'urgence (Emergency Diesel Generator) et le calendrier d'entretien préventif (Preventative Maintenance Schedule); registre d'entretien de la génératrice; entretien avec la superviseuse ou le superviseur des services environnementaux.